INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

UFF PRIVILEGE A

ISIN : FR0013323730

MYRIA ASSET MANAGEMENT - GROUPE UFF

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'OPCVM : Néant

Description des objectifs et de la politique d'investissement

Le FCP est investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en part du FCP maître Myria Concept Actions Europe, le solde en liquidités. L'objectif de gestion de l'OPCVM maître est *« d'offrir un portefeuille composé de valeurs cotées sur les marchés des pays membres de l'Union européenne à des souscripteurs qui souhaitent investir sur les marchés d'actions européens. L'action du gérant vise à obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indice STOXX Europe ex UK Large® (dividendes réinvestis) représentatif de l'évolution des principales valeurs boursières de l'Union Européenne et de la Suisse ».*

La performance de l'OPCVM nourricier pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM maître

L'OPCVM, éligible au PEA, donc investi en permanence à 75% en actions de sociétés dont le siège social est situé dans un Etat de l'Union Européenne, est spécialisé dans la gestion d'actions de sociétés cotées des pays de l'Union Européenne et du Royaume-Uni jusqu'au 30/09/2021.

Les titres seront sélectionnés à la libre appréciation de l'équipe de gestion. Ainsi, la sélection de titres est réalisée sur la base d'un processus en deux étapes :

- *L'équipe de gestion mène, dans un premier temps, une analyse quantitative des émetteurs des titres de l'univers (actions cotés sur les marchés de l'Union Européenne ou pays européens membres de l'OCDE) en vue d'apprécier :*
  - *Leurs fondamentaux comme notamment la croissance prospective du Chiffre d'Affaires et des bénéfices, leur rentabilité et le momentum de révision des estimations de bénéfices par les analystes (hausse, stabilité ou baisse) ;*
  - *Leur valorisation relative au marché et historique ;*
  - *Leur rendement sur dividende.*
- *Dans un second temps, le gestionnaire évalue pour chaque émetteur de titre son potentiel de valorisation, ses perspectives de croissance, les risques attachés à son activité et la qualité de sa communication financière.*

L'équipe de gestion apporte une attention particulière à la liquidité des titres en suivant les indicateurs tels que le flottant et les volumes moyens négociés.

La pondération de valeurs dans le portefeuille est déterminée selon les convictions de l'équipe de gestion, sans tenir compte de la composition de l'indicateur de référence.

L'actif net du fonds sera en moyenne exposé :

- *De 75 à 110% aux actions dont 20% maximum en actions de petite capitalisation (inférieure à 500 Millions d'euros)*
- *De 0 à 10% en instruments du marché monétaires dont les émetteurs relèveront des pays de l'union européenne, du secteur public ou privé et sans contrainte de notations, pour la rémunération de la trésorerie.*

Les produits dérivés seront utilisés à des fins de couverture et/ou d'exposition en fonction des anticipations du gérant. Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode de l'engagement.

Le niveau maximal de l'engagement de l'OPCVM ne pourra pas dépasser une fois son actif net. Les titres détenus par le FCP seront libellés en euro, ainsi qu'en autres devises de pays européens.

La couverture du risque de change sera réalisée selon une approche discrétionnaire. L'exposition du FCP au risque de change pourra cependant être égale à 50% de l'actif net maximum en fonction des anticipations du gérant.

Le Fonds pourra être investi jusqu'à 10% de son actif net en parts et/ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement et en FIA de droit français.

La gestion pourra également investir dans les OPC promus ou gérés par la société de gestion.

Indicateur de référence

Le FCP est un OPCVM à gestion active (politique de gestion basée sur un « stock picking » intégral, sans aucune contrainte de secteurs autres que géographique) dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion. L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer à posteriori la performance de son investissement est l'indice STOXX Europe ex UK Large® (dividendes réinvestis). L'indice STOXX Europe ex UK Large® est un indice actions établi par la société STOXX, exprimé en euros et calculé sur les cours de clôture (dividendes réinvestis). Cet indice est représentatif de l'évolution des principales valeurs boursières de l'Union Européenne et de la Suisse.

Modalités de souscription-rachat

- L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du centralisateur CACEIS Bank (1-3, place Valhubert 75013 PARIS).
- L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.
- La valeur liquidative est calculée de manière quotidienne chaque jour ouvré de bourse à Paris.
- Cet OPCVM capitalise ses sommes distribuables.

Autres informations

- La performance de l'OPCVM résulte de l'évolution de la valeur des parts de l'OPCVM maître.
- La durée de placement recommandée est 5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → **A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	4	5	**6**	7

Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites

- Cette évaluation du profil de risque et de rendement se base sur les données historiques en matière de volatilité de l'OPCVM (depuis sa création) complétées sur la période de référence (5 ans) par celles d'un OPCVM comparable (depuis sa création). L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de son exposition prépondérante aux marchés actions de la zone euro et dans une moindre mesure aux marchés de taux.
- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Risques importants pour l'OPCVM non intégralement pris en compte dans cet indicateur

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- **Risque de contrepartie** : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux acquisitions et cessions temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Les dispositions en matière de souscription/rachat du fonds Maître, dans lequel est investi votre OPCVM, sont expliquées dans la rubrique « conditions de souscriptions et de rachats » du prospectus du fonds Maître.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : www.uff.net

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4.00% maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	3.23% TTC (1)

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

(1) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.uff.net

Performances passées

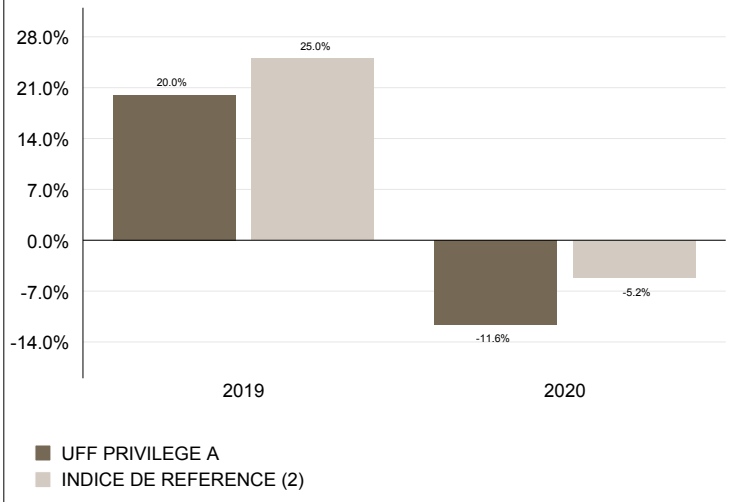

Le fonds a été créé le 01 juin 2018.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

(2) L'indice de référence est le STOXX Europe ex UK Large® (dividendes réinvestis) depuis le 01/01/2021. Avant l'indice était le MSCI Pan Euro (dividendes réinvestis).

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Fiscalité :
Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :
Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) et valeur liquidative sont disponibles à l'adresse suivante :

Union Financière de France Banque - UFF Contact - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 – France
0 805 805 809 (appel et service gratuits) - www.uff.net.

Le DICI, le prospectus et les rapports et comptes périodiques de l'OPCVM maitre peuvent être fournis sur demande auprès de :

MYRIA Asset Management - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - France - Téléphone : 01 40 69 64 75

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01 janvier 2021.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion de portefeuille Myria Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.myria-am.com.

La responsabilité de Myria Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Myria Asset Management, Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000€ enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 804 047 421. Siège social : 32 avenue d'Iéna, 75116 PARIS